

Image not found or type unknown



Besoin de reponse d'urgence svp

Par **ambrine**, le **03/05/2009** à **15:55**

Bonjour,

Mon frere s'est marié en Algerie, il a transcrit son mariage à Nantes. Sa femme a eu son visa de regroupement familiale. Elle est venue en france. Après 3 mois de vie commune avec mon frere. Elle s'est enfuit avec un autre homme, enceinte de 3 semaines.

D'ailleurs dès qu'elle a su qu'elle était enceinte, elle s'est enfuit du domicile conjugal. Mais cette dernière n'a pas attendu sa premiere carte de recépissé, maintenant elle vit dans la clandestinité depuis mars 09.

Mais elle a reussit à faire un transfert de demande de carte de séjour d'une prefecture à une autre sans l'autorisation du conjoint francais. Alors que la prefecture était au courant de toute l'affaire, abondant domicile, attestation de divorce ect.. Est-ce possible?(Elle se trouve dans une autre région.)